

A woman with long, vibrant red hair is seated on a white wooden chair in a field of tall, golden-brown grass. She is wearing a white, short-sleeved, lace dress and is looking towards the right. In the distance, another identical white wooden chair stands empty. The background is a soft-focus landscape of green trees under a hazy sky. The overall mood is contemplative and serene.

MARC CRÉPON

Ces temps-ci

La société à l'épreuve
des affaires de mœurs

Bibliothèque Rivages

Les « affaires de mœurs », comme celles qui touchent au harcèlement et à la pédophilie, déplacent le seuil de tolérance pour ces mêmes souffrances et ces mêmes humiliations. Il était grand temps que la honte change de camp. Les responsables des violations ne se sentent plus protégés par le silence de la société, de sa complaisance ou de son indifférence. Mais jusqu'où doit s'étendre leur mise en accusation ? Quelle est la part de l'hypocrisie d'une société qui s'achète une vertu rétrospective ? Les « affaires de mœurs » constituent une épreuve pour la société, non seulement parce qu'elles la mettent en face de son silence passé, mais parce qu'elles l'exposent, en guise d'expiation, à un empiètement de la vertu sur les libertés fondamentales, à commencer par celles de l'expression et de la création.

Marc Crépon, philosophe, est professeur de philosophie à l'ENS et directeur de recherche au CNRS. Auteur de plusieurs essais sur la violence, il a notamment publié *Le consentement meurtrier* (2012) et *L'épreuve de la haine. Essai sur le refus de la violence* (2016).

Collection dirigée par Lidia Breda

Marc Crépon

Ces temps-ci

La société à l'épreuve
des affaires de mœurs

Bibliothèque Rivages

Retrouvez l'ensemble des parutions
des Éditions Payot & Rivages sur

payot-rivages.fr

Couverture : © Patty Maher/Arcangel Images.

© Éditions Payot & Rivages, Paris, 2020

ISBN : 978-2-7436-5129-9

*À celles et ceux qui peinent
à briser les murs du silence.*

1

Des affaires de mœurs ?

On se gardera de parler « d'affaires de mœurs » pour désigner hâtivement la violence très spécifique qui est en question dans les différentes formes d'abus sexuels qui occupent, depuis quelques années, le devant de la scène : le harcèlement, le viol, l'inceste et la pédophilie. Il est des mots, en effet, des expressions, qui ont le pouvoir immédiat d'édulcorer ou de masquer la gravité de ce qu'ils prétendent désigner, en les confinant dans un ordre qui n'est pas le leur. Le point de départ de toute réflexion sur ce sujet consiste donc à rappeler, de façon principielle, que leur condamnation n'est pas une « affaire » de bonnes ou de mauvaises « mœurs ». Ce n'est pas au nom d'un ordre moral quelconque qu'elle est prononcée et que ceux qui s'en sont rendus coupables sont poursuivis. Rien ne leur serait plus commode, plus confortable que d'en accréditer l'idée, comme si, dans la réprobation dont ils font l'objet ils étaient les

« victimes d'un ordre moral » qui résiste à la libération de la sexualité. Non, ce qu'il faut dire avant toute chose est qu'il y va à chaque fois d'une violence singulière, de ce qu'elle abîme et détruit : de ses effets donc sur les esprits, sur les corps et sur leur destinée.

Il est vrai qu'il y a encore quelques décennies, on n'aurait pas imaginé que l'intervention d'un philosophe pour traiter des dites « affaires de mœurs » puisse consister en autre chose que la critique en règle de l'ordre moral qui fustige sous ce nom telles relations amoureuses, telles pratiques sexuelles, telles entreprises dites de « séduction ». Derrière ces « affaires », on aurait aussitôt soupçonné une répression de la sexualité, sociale, religieuse ou étatique, qui ne veut rien connaître de la nécessaire émancipation de nos désirs. C'était se payer de mots. C'était oublier ce que leur manifestation peut avoir de brutal. C'était jeter un voile pudique sur l'humiliation et les souffrances, immédiates ou différées, qui résultent de leur prédation. Ce que la société découvre aujourd'hui, avec stupeur, ce ne sont pas ces dites « affaires », mais l'étendue de la complaisance, pour ne pas dire du consentement et de la complicité qui auront, si longtemps, exposé les victimes de ces agissements aux murs du silence : plus d'un en vérité, celui des familles, mais tout aussi bien celui de milieux socioprofessionnels déterminés, sportifs, artistiques, littéraires, éducatifs, etc., sans compter celui de

Des affaires de mœurs ?

l'Église, qui auront fermé les yeux : c'est aussi la lenteur, quand ce n'est pas l'impuissance, des institutions à se mobiliser pour accorder à tous ceux que ces violences meurtrissent et brisent durablement protection et réparation.